



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 65803

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les supposés échanges pétroliers entre la Turquie et les *ihadistes* de Syrie. Les *ihadistes* en Irak et au Levant occupent des territoires sur lesquels ils exercent un contrôle des champs pétroliers et des raffineries : 7 champs pétroliers en Irak et 6 des 10 champs en Syrie il y a encore quelques jours. Les terroristes produisent 80 000 à 100 000 barils quotidiennement, faisant du pétrole syrien leur première entrée de revenus, de l'ordre de 2,3 millions d'euros par jour. Cette manne financière contribue à développer une administration commerciale et à structurer l'étatisation du mouvement terroriste. La Turquie est accusée d'être son principal acheteur, via des intermédiaires et hommes d'affaires turcs. Son manque de solidarité envers ses partenaires de l'OTAN, mobilisés militairement contre le fléau islamiste, entretient le doute sur ses réelles intentions. Alors que la France participe à des frappes ciblées, notamment sur les raffineries sous contrôle des islamistes, la Turquie engage un débat parlementaire dans l'éventualité de rejoindre la coalition internationale. Compte tenu de l'importance des prébendes de la rente pétrolière avec laquelle les terroristes achètent des armes et rémunèrent des milliers de *ihadistes*, elle demande si la France entend appeler la Turquie, partenaire industriel avec qui notre pays a établi une coopération contre les filières *ihadistes*, à fournir une clarification nécessaire pour ne pas engendrer des suspicions nuisibles aux relations entre nos deux États. Par ailleurs elle lui demande si le Gouvernement proposerait à l'Union européenne la clôture de toutes les négociations entamées avec la Turquie si cette dernière n'apporte pas les preuves suffisantes de l'authenticité de sa collaboration à l'alliance internationale contre le terrorisme islamiste.

Texte de la réponse

Le trafic de pétrole dans les régions frontalières entre la Turquie, la Syrie et l'Irak est un phénomène ancien. Il connaît aujourd'hui un essor particulièrement inquiétant. Les autorités turques luttent contre ce trafic depuis plusieurs années. De nombreuses interceptions et arrestations ont eu lieu ces derniers mois. Toutefois, les flux continuent de se développer et les mesures de contrôle peinent à freiner ce trafic, qui s'étend sur une zone très étendue. La Turquie partage près de 850 km de frontière avec la Syrie et 350 km avec l'Irak. Sur ce sujet ainsi que sur la lutte contre les filières de combattants radicaux, la France travaille en étroite coopération avec les autorités turques. Lors de l'entretien du ministre des affaires étrangères et du développement international avec son homologue turc le 10 octobre dernier à Paris, la lutte contre ces filières et, plus généralement, la crise en Syrie et en Irak ainsi que la lutte contre le groupe Daech ont été évoquées. Il est important de ne pas faire passer de message d'isolement aux autorités turques, qui accueillent déjà près d'1,5 millions de réfugiés et qui sont confrontées à une menace qui nous concerne tous, contre laquelle nous devons agir ensemble. Le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne n'est pas lié à la situation en Syrie et en Irak. C'est un processus de long terme qui répond à l'intérêt commun de l'Union européenne et de la Turquie. Les négociations entamées en 2005 se poursuivent, dans la transparence et le respect du cadre agréé, notamment en matière d'Etat de droit. Bien évidemment, la reprise des négociations ne préjuge en rien de leur aboutissement. Il s'agit d'un processus ouvert et exigeant, à la fin duquel le peuple français sera consulté.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65803

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8306

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10217